

## Eléments d'intervention du la 3<sup>ème</sup> VP :

Réunion de lancement du PCET, Mercredi 20 Juillet 2016

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités

Je voudrais avant de commencer mon propos vous présenter les excuses du Président du conseil Départemental Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI qui ne peut pas être parmi nous aujourd'hui.

Il est retenu par d'autres obligations, vous le devinez aisément.

C'est pour moi un réel plaisir de vous recevoir ce matin, pour cette première réunion consacrée au lancement des travaux d'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de Mayotte.

Cette mobilisation importante de votre part témoigne de l'intérêt particulier que vous accordez à notre démarche ; soyez en remercié.

Chers amis

Comme vous le savez, la loi Grenelle 2 oblige les collectivités et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de

50 000 habitants à réaliser un Plan Climat Énergie Territorial(PCET).

Le Conseil départemental s'est positionné depuis le début des années 2000 dans une démarche de développement durable à travers ses documents d'orientations, notamment le PADD(Plan d'Aménagement et du Développement Durable)

La réalisation du PCET s'inscrit donc dans la lignée de cet engagement et va permettre au Conseil Départemental de se conformer aux obligations fixées par la loi.

Un PCET est une chance de pouvoir mettre en cohérence nos différentes actions vers un même objectif, créer une synergie, prévoir le changement à venir et s'y préparer et enfin participer ensemble au développement harmonieux de notre territoire.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable qui porte à la fois sur :

- **la réduction des émissions des gaz à effet de serre** en développant notamment les Énergies renouvelables(EnR), les transports propres et les actions de maîtrise de l'énergie et ainsi limiter l'impact du Climat sur le territoire (**atténuation**)



- **La réduction de la vulnérabilité du territoire** en mettant en place une politique énergétique et d'aménagement prenant en compte l'impact des changements climatiques (**adaptation**).

Bien évidemment il s'agit pas de s'inscrire dans une logique égoïste et individualiste ; au contraire nous prônons une démarche co-construite par tous les acteurs locaux de l'énergie, en l'occurrence les collectivités, les entreprises, la population.

Pour finir et avant de passer la parole au Bureau d'étude AD3E qui nous présentera la méthodologie et les différentes étapes de la mission. Permettez moi de vous souhaiter une bonne matinée studieuse et riche en échanges et d'insister sur la participation de tous pour la réussite de notre PCET hautement stratégique.